

**ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 5 MARS 2018 PORTANT COMPOSITION DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

SESSION 2018

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND ARRÊTE

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU le décret n°88-11 du 4 janvier 1988 modifiant le décret n°85- 899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

VU le décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant dispositions relatives à la fonction publique ;

VU le décret n° 2012-1513 du 28 décembre 2012 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU l'arrêté du 09 janvier 2013 fixant les conditions et la composition du jury des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 23 janvier 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'examens professionnalisés réservés pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe normale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Le jury chargé d'apprécier les épreuves de l'examen professionnalisé réservé de secrétaires administratifs de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Session 2018 - est constitué comme suit :

Président : Monsieur Didier GIRAUD, Attaché Principal d'Administration, Lycée Virlogeux RIOM

Membres du jury :

- Monsieur Stéphane CATALAN, Secrétaire Administratif de classe Exceptionnelle, Lycée de Chamalières
- Madame Jennifer FUZET, Attachée Principale d'Administration, Lycée La Fayette BRIOUDE
- Madame Marie-Line PAULET RAFAITIN, Attachée d'Administration Hors Classe,
Direction de la Performance et de la Modernisation de l'Action Publique – Rectorat de Clermont-Fd

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé

Benoit DELAUNAY